

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n° 2022.07.41

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 juin 2022

L’an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : M. Emmanuel CHERMETTE et Mathieu POTHERAT

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Subvention à la société de Chasse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société de Chasse a accepté de procéder à la destruction des ragondins piégés conformément à la convention signée le 29 juin 2022.

Dans ce cadre et afin de participer à l’achat du matériel nécessaire, il propose au conseil municipal d’allouer une subvention à la Société de Chasse.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l’unanimité :

Décide d’allouer une subvention de 300€ à la société de Chasse.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

